



CONFERENCE OF INGOs
OF THE COUNCIL OF EUROPE

CONFERENCE DES OING DU
CONSEIL DE L'EUROPE

CONF/PLE(2018)REC2

Recommandation au Comité des Ministres sur la suspension des activités du Comité d'experts ad hoc sur les droits des personnes handicapées (CAHPH)

Adoptée par la Conférence des OING le 29 juin 2018

La Conférence des OING du Conseil de l'Europe :

Ayant pris connaissance de la décision du Comité des Ministres de suspendre les activités du Comité Ad Hoc d'experts en droits des personnes handicapées (CAHPH) ;

Profondément inquiète du message négatif communiqué dans ces circonstances aux personnes handicapées ;

rappelant les travaux réalisés dans le cadre du précédent Plan d'Action et leurs conclusions ;

rappelant l'engagement du Conseil de l'Europe pour la promotion de la Stratégie 2017-2023 « Les droits de l'homme pour tous » adoptée le 28 mars 2017 ;

Soulignant l'importance de cette Stratégie pour toutes les personnes handicapées vivant dans les 47 Etats du Conseil de l'Europe ;

Soulignant en particulier que les objectifs fixés pour les cinq domaines prioritaires retenus dans cette Stratégie nécessitent que les Etats soient incités par le Conseil de l'Europe à prendre des dispositions législatives nouvelles ;

soucieuse de la suspension des travaux des experts dédiés aux droits des personnes handicapées ;

demande instamment au Comité des Ministres :

- De veiller à ce que cette suspension liée aux difficultés financières actuelles de l'Organisation soit la plus brève possible afin que les travaux en cours puissent reprendre rapidement pour soutenir les Etats dans la mise en œuvre de la Stratégie du Conseil d'Europe notamment les domaines législatifs où ils sont particulièrement nécessaires ;

- D'inciter les différents organes du Conseil de l'Europe à promouvoir, dans leurs domaines d'activité respectifs, l'égalité de tous les droits humains par les personnes handicapées en tenant compte dans leurs travaux et leurs échanges des mesures particulières que les Etats devront prendre pour ce faire ;

- Et de s'assurer que la mise en œuvre de cette Stratégie s'appuie sur l'expertise des organisations de personnes handicapées, des associations de fournisseurs de services et des autres OING impliquées dans la promotion de l'égalité des droits et de la dignité des personnes handicapées.